

Dr Rhoda Howard-Hassmann¹

LES DROITS DE LA PERSONNE UNIVERSELS

Le 12 novembre 2001

1. Dr Howard-Hassmann est Professeure de sociologie, McMaster University, Hamilton, Ontario, Canada L8S 4M4. Téléphone: (905) 525-9140 ext. 23620. Fax : (905) 522 2642. Email: rhodah@mcmaster.ca. Les lectrices et lecteurs sont invités à reproduire et circuler ce document à leur convenance, à la condition qu'ils mentionnent que la professeure Howard-Hassmann en est l'auteure. La professeure Howard-Hassmann souhaiterait également être informée de la façon dont est utilisé ce document et vous est reconnaissante par avance de lui faire parvenir vos commentaires

Aujourd'hui, je vais vous parler en faveur des droits universels de la personne.

Définition

Je définis les droits de la personne comme les droits que tous possèdent par le simple fait d'être humains. Ces droits ne se méritent pas et ne dépendent pas non plus d'un quelconque statut social. Ils incluent les droits civils et politiques aussi bien que les droits économiques, sociaux et culturels.

Il s'agit d'un point de vue explicitement libéral sur les droits de la personne, qui trouve son origine en Occident et son expression dans la Déclaration universelle des droits de l'homme 1948. Bien que tous les groupes autochtones des pays non-occidentaux aient leur propre conception de la justice, aucun (à ma connaissance) ne la traduit comme l'existence de droits égaux pour tous peu importe leur statut. Donc, situer l'origine des droits de la personne en Occident ne revient pas à dire que c'est là que le seul système moral de justice qui se soit développé, mais que les fondements philosophiques et juridiques des droits individuels et des droits universels trouvent leur origine en Occident. Bien sûr, cela ne signifie pas qu'en pratique, l'Occident adhère à ces principes. Si tant est qu'il y adhère, c'est souvent en conséquence des combats menés par des groupes opprimés (travailleuses et travailleurs, femmes, Afro-Américain(e)s, etc.) pour obtenir des droits humains.

Malgré la domination des Nations Unies par l'Occident et le Bloc de l'Est en 1948, plusieurs pays non-occidentaux, particulièrement le Chili, la Chine, l'Égypte, l'Inde, l'Iran, le Liban, le Panama, les Philippines et l'Uruguay, en étaient membres et ont participé à l'élaboration de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le principe des droits de la personne est maintenant reconnu, du moins théoriquement en ce qui concerne leurs obligations internationales ou constitutionnelles (envers leurs citoyens), pour plusieurs pays non-libéraux et/ou non-occidentaux. Bien sûr, cela ne veut pas dire que les élites ou les classes dirigeantes de ces pays adhèrent vraiment aux droits de la personne. Cela ne veut pas dire non plus que les masses n'y croient pas à cause de l'origine occidentale et libérale de ce concept. En effet, votre présence ici

aujourd'hui, et le militantisme dont vous faites preuve dans votre propre pays, démontrent la puissance du concept des droits de la personne à travers le monde.

Les droits de la personne ne sont pas le reflet de « conceptions du bien que l'on retrouve, sous une forme ou une autre, dans la plupart des traditions éthiques ou religieuses », comme plusieurs auteurs l'affirment. L'Islam prône la discrimination envers les femmes en ce qui a trait aux questions d'héritage, de mariage inter-religieux et aussi contre celles et ceux qui « ne sont pas du livre », c'est-à-dire qui ne sont ni musulmans, ni juifs ni chrétiens. L'hindouisme est fondé sur l'idée que les êtres humains ne sont pas égaux : ils sont répartis en castes ayant des statuts sociaux inégaux. Le christianisme a servi, jusqu'à récemment, à justifier l'esclavage, la discrimination envers les femmes et l'oppression de tous les non-chrétiens. Le Judaïsme orthodoxe pratique la discrimination à l'égard des femmes. Bien que les religions aient les meilleures intentions, elles ont été et peuvent être utilisées pour justifier les violations de droits de la personne.

Toutes les sociétés ont certains principes de justice sociale mais elles ne reconnaissent pas tous ces droits comme étant égaux et applicables à tous les citoyens. Néanmoins, les droits de la personne sont une valeur de plus en plus répandue. Les cultures ne sont pas statiques, elles ne sont ni immuables ni holistiques. Dans chaque culture, il existe des conflits sur différents concepts de justice. Dans toutes les cultures, certains groupes ont plus de pouvoir et oppriment ceux qui en ont moins. Certaines personnes défendent les traditions, d'autres veulent les changer. Dans presque toutes les cultures, il y a des gens en faveur des droits de la personne qui veulent changer les principes de leur collectivité pour inclure ces droits.

Des droits de protection contre l'état, la société et la famille

Les droits de la personne définis par les Nations Unies protègent l'individu contre l'état, la société et la famille.

État

Tous les êtres humains vivent sous l'autorité d'un état ; même les sociétés autochtones les plus isolées et immuables sont menacées par l'existence d'un état. Les violations graves des droits de la personne (exemple : exécutions extra-judiciaires, arrestations arbitraires ou torture) sont le plus souvent (mais pas toujours) commises par l'état. (Elles peuvent aussi être le fait de groupes rebelles comme le Sentier lumineux du Pérou ou l'ancien Congrès National Africain d'Afrique du Sud). Les droits civils, comme le droit à un traitement équitable, à un procès juste et à l'habeas corpus, sont nécessaires pour protéger les citoyens contre l'état. Il en est de même pour la liberté de parole et d'assemblée, les droits syndicaux et le droit de vote. Ces droits sont indispensables dans toutes les sociétés et toutes les cultures pour protéger les citoyens contre tout régime dictatorial.

Je suis donc en désaccord avec l'emphase mise sur la diversité dans la documentation sur les droits de la personne, comme si les sociétés « différentes » avaient besoin de droits « différents », en d'autres mots, d'autres sortes de droits. Les violations de droits de la personne

les plus importantes restent celles faites par l'état, que ce soit la théocratie talibane en Afghanistan qui punit les femmes qui travaillent ou qui enseignent, ou la Chine qui pratique la détention sans procès et le travail forcé, ou les massacres et l'expulsion en masse des musulmans albanais au Kosovo sous la direction du président de Serbie Milosevic.

Le fait que les états demeurent les principaux auteurs de violations de droits de la personne est particulièrement important en ce qui concerne les droits des peuples autochtones. L'on prétend souvent que les droits de la personne sont inappropriés pour les peuples autochtones parce que leurs règles sociales internes ne reconnaissent pas l'individu ou toute revendication de droits, et que ces derniers privilégient plutôt la collectivité et les obligations envers les autres. Mais les peuples autochtones sont extrêmement vulnérables au pouvoir que l'état détient sur eux. Parfois, cela peut aller jusqu'au génocide. Comment les peuples autochtones solutionnent-ils d'autres genres de problèmes de droits internes - comme, par exemple, au Canada, les droits des femmes d'être protégées contre des décisions inéquitables prises par les anciens (hommes) à leur égard - est fort compliqué, puisqu'en tant que groupe et individus, les peuples autochtones ont besoin de la protection de l'état.

L'ubiquité de l'état, le fait que des gouvernements non démocratiques et des élites partout dans le monde persécutent des dissidents politiques et des minorités de toutes sortes, nous rassemble tous et rend nécessaire une norme universelle de droits de la personne. La question de la diversité est pertinente pour les droits revendiqués contre la société ou la famille, mais pas contre l'état.

Société

L'idée de protection contre l'état est moins sujette à discussion que l'idée voulant que les individus doivent pouvoir revendiquer des droits contre la société comme, par exemple, ce que font actuellement les femmes, les homosexuels, les Noirs et les minorités au Canada et aux États Unis. Ces groupes, auparavant subordonnés ou cachés, sont maintenant moins disposés à vivre en fonction de rôles ou de règles sociales prescrites. Les homosexuels s'affirment même dans des pays auparavant répressifs comme l'Afrique du Sud ou la Russie. L'Afrique du Sud a d'ailleurs inclus leurs droits dans ses projets de constitution, malgré l'opposition de certains chefs traditionnels.

Toutefois, certains d'entre vous sont probablement contre les droits des homosexuels et les considèrent comme une forme d'impérialisme culturel occidental. Vous avez sans doute partiellement raison. Les droits des homosexuels ne sont pas protégés par la Déclaration universelle ou d'autres documents du droit international. Ils ne sont pas protégés par la Constitution américaine ni par certains états américains, et ils viennent seulement d'être inclus dans la Charte canadienne des droits de la personne. Les droits des homosexuels semblent être en contradiction avec les règles familiales fondamentales et donc semblent attaquer les cultures non occidentales qui accordent une grande importance à la famille.

Famille

Donc, même la famille est actuellement vulnérable aux revendications fondées sur les droits de la personne. La famille n'est plus protégée en tant que champ d'activité « privée ». Les

féministes qui militent en faveur des droits de la personne s'opposent à la séparation des sphères privée et publique. Certaines soutiennent même que les femmes sont plus opprimées dans la sphère privée (famille) que publique et que les conceptions traditionnelles des droits de la personne ne répondent pas aux besoins des femmes. Je ne suis pas d'accord avec la conception voulant que les femmes, comme les hommes, soient seulement opprimées pour leur implication dans des activités politiques ou syndicales, pour leur race, leur origine ethnique ou leur religion. Les femmes sont des citoyennes actives dans la sphère publique aussi bien que des épouses et des mères.

Mais l'attention nouvelle accordée à la sphère privée réduit l'autorité des hommes sur les femmes à la maison, ce qui offense plusieurs traditionalistes, peu importe leur culture (y compris l'Amérique du Nord). Elle réduit aussi l'autorité parentale en donnant des droits aux enfants et, en Amérique du Nord, cette autorité ne semble pas être remplacée par un autre consensus moral qui aiderait les parents à élever leurs enfants correctement. La plupart des droits contenus dans la Convention relative aux droits de l'enfant sont des droits avec lesquels la majorité d'entre nous serait d'accord, comme le droit d'être protégé contre tout travail qui menace leur santé, leur éducation ou leur développement. Néanmoins, l'idée d'accorder des droits aux enfants semble indiquer aux nouvelles générations qu'elles ne doivent plus le respect à leurs aînés.

Ces problèmes sont très sérieux et semblent, en effet, contribuer en Occident à la déliquescence de l'ordre moral, créant une génération d'enfants délinquants et des parents qui ne sont responsables ni d'eux-mêmes, ni de leurs enfants ni de leurs propres parents. À mon avis, il s'agit ici de reconnaître que tous les droits individuels ne sont pas des droits de la personne. Les droits de l'individu ne signifient pas l'individualisme et l'égoïsme à outrance, ce qui représente un aspect de la culture occidentale que les pays non occidentaux critiquent juste titre.

La conquête des droits de la personne est malgré tout inexorable; seule une répression sévère peut l'arrêter. Notre monde est complexe. La plupart des gens sont tombés dans l'individualisme sous l'influence de la modernisation, l'industrialisation, l'urbanisation et la sécularisation. Même les milieux les plus reculés sont en contact avec des idées de liberté et d'égalité qui les attirent. Les droits de la personne intéressent beaucoup les opprimés partout dans le monde. La moralité n'est plus localisée, ni contenue par les frontières.

Cette individualisation et ce recul des normes sociales suscitent bien sûr des réactions dans la classe politique nord-américaine de droite, et parmi les traditionalistes d'Asie, d'Afrique et du Moyen-Orient ainsi que les fondamentalistes de diverses religions (Hindous, Juifs, Chrétiens et musulmans). Leur argumentation pour empêcher les femmes, les homosexuels ou les gens de basse classe de revendiquer leurs droits est souvent fondée sur la protection de leur culture.

Ethnocentrisme

La question de l'ethnocentrisme est ainsi soulevée : promouvoir des droits universels de la personne serait-il de l'impérialisme culturel occidental?

Il est souvent dit que, puisque le concept de droits de la personne trouve son origine dans les théories libérales de l'Ouest (les écrits de John Locke par exemple), leur application est limitée à l'Ouest. C'est illogique : on ne soutiendrait pas que le génie ou les découvertes médicales originaires de l'Ouest sont seulement applicables pour l'Ouest.

Cet argument repose souvent sur l'idée que les Occidentaux, qui proposent des droits universels, croient à une supériorité de l'Ouest sur le reste du monde. Il pourrait cependant être vu, au contraire, comme reposant sur l'infériorité occidentale.

La pensée et la pratique occidentales ont produit le libéralisme et la démocratie politique. Mais la pensée et la pratique occidentales ont également produit le fascisme, le communisme, l'impérialisme et des structures sociales capitalistes très oppressives. Les théoriciens occidentaux qui proposent des droits universels de la personne se fondent sur l'oppression résultant de ces systèmes économiques et politiques quand les individus ne sont pas protégés. Les militants de l'Ouest constatent, par exemple, que les Africains ou les Chinois subissent actuellement les mêmes oppressions que les Européens pendant la période de consolidation de l'état-nation (18e-20e siècle) et, plus récemment, sous les régimes fascistes et communistes et actuellement, sous le nationalisme grandissant dans la région des Balkans.

Tous les groupes ethniques ou culturels peuvent produire des groupes plus puissants qui oppriment les plus faibles. La cruauté ne connaît aucune frontière ethnique ou culturelle.

Relativisme culturel

Certains théoriciens remplacent l'accusation d'ethnocentrisme par l'idée que les droits de la personne ne devraient pas être imposés à des cultures qui ne les reconnaissent pas. C'est ce que j'appelle de l'absolutisme culturel : la culture est vue comme la norme sociale absolue, d'une valeur éthique supérieure aux droits individuels. Pourquoi le respect d'une culture serait-il plus important que le respect des droits de chaque individu? Je pose la question suivante : pourquoi la préservation d'une culture aurait-elle préséance sur les droits de chaque individu appartenant à cette culture?

Les anciennes (et actuelles) cultures américaines et canadiennes présentaient d'importants éléments racistes et sexistes mais personne aujourd'hui, sauf quelques extrémistes, ne prétend que ces traits culturels devraient être préservés. Même les politiciens américains et canadiens les plus conservateurs essaient de ne pas paraître racistes ou sexistes.

Je reconnais néanmoins que certaines violations de droits de la personne sont liées à la culture. S'il ne s'agit pas de violations graves (torture, disparitions, exécutions), nous pouvons considérer leur signification culturelle au lieu de simplement les condamner et les punir.

Trois critères peuvent aider à identifier les violations de droits de la personne qui relèvent clairement de pratiques culturelles :

- a) elles sont largement acceptées par la population sur des bases religieuses ou coutumières;

- b) l'état ne les a jamais encouragées;
- c) l'état ne parvient pas à abolir ces coutumes car elles sont trop répandues.

Un exemple d'une telle coutume sont les mutilations génitales féminines (MGF). Elles sont largement acceptées, n'ont jamais été encouragées par l'état et certains états tentent de les abolir. Les MGF sont une violation grave faites aux droits et à la santé des femmes et des fillettes. D'ailleurs, et de plus en plus, les femmes africaines demandent des interventions éducatives, médicales et même juridiques pour y mettre fin. Cette pratique n'est plus condamnée seulement par les féministes « occidentales ». Certaines coutumes ne peuvent pas être abolies (par exemple en emprisonnant toutes les personnes qui y adhèrent) mais celles et ceux qui ne veulent pas adhérer à l'une ou l'autre de ces coutumes devraient avoir le droit de choisir. Une loi contre de telles coutumes peut avoir un impact éducatif même si personne ne peut punir chaque adulte impliqué dans la mutilation génitale d'une fillette.

Dans la pratique, le relativisme culturel se traduit généralement par des violations des droits des femmes et des enfants, des homosexuels et d'autres groupes d'opprimés, comme dans les castes hindoues. Il peut aussi interdire la liberté de religion (dans les états islamiques par exemple) et justifier la censure (pornographie et blasphème mais aussi commentaires politiques). Le relativisme culturel n'est généralement pas utilisé pour justifier des violations graves (comme la torture) commises par un état, ce qui montre le caractère universel des droits de la personne.

Quels droits ne devraient pas être universels?

Si vous croyez que, pour des raisons culturelles, les droits de la personne ne sont pas universels, quels sont les droits qui selon vous ne devraient pas être universels?

Je ne peux vous lire tous les droits (plus de 60) contenus dans la Déclaration universelle et les documents subséquents. Je peux cependant vous lire un aperçu de cette liste que j'ai publiée en 1988 avec Jack Donnelly. Nous y avons mélangé les droits civils et politiques et les droits économiques, sociaux et culturels. Il s'agit de :

- a) la protection : habeas corpus, indépendance judiciaire;
- b) la responsabilisation : éducation, liberté de presse et d'association;
- c) l'appartenance : droit à la famille, protection contre la discrimination;
- d) la survie : vie, nourriture, soins médicaux.

Demandez-vous maintenant quels droits sur cette liste pourraient, pour des raisons culturelles, être refusés à certains individus d'autres sociétés. Sous quelles conditions pouvons-nous dire à une personne victime d'oppression qu'elle ne peut, comme nous, bénéficier d'un système judiciaire indépendant, de l'habeas corpus, de la vie? Pour quelle raison culturelle, politique ou autre, le gouvernement indien, par exemple, aurait-il tort de violer la religion hindoue en rendant illégal le système de castes, assurant ainsi la protection contre la discrimination? Quelle justification peut-on donner au gouvernement du Soudan qui protège la culture musulmane en

restreignant les droits des femmes? Au nom de quelle raison culturelle pouvons-vous défendre l'emprisonnement des homosexuels en Roumanie ou à Cuba?

Vous pensez peut-être qu'il ne devrait pas y avoir de droits économiques, ce qui rejoint les traditions occidentales. La nourriture n'est pas un droit garanti constitutionnellement au Canada ou aux États-Unis. L'accès aux soins de santé est un fait universel au Canada, mais ce n'est pas un droit garanti constitutionnellement. aux États-Unis, cet accès n'est ni universel ni garanti constitutionnellement.

Ces deux sociétés nord-américaines négligent la protection de certains droits économiques, ce qui est souvent souligné par les critiques socialistes ou du Tiers-Monde. Des droits de la personne universels nécessitent, à mon avis, la création d'une société où tous les droits sont respectés. En réalité, cela signifie la sociale-démocratie, accordant une importance égale aux droits civils/politiques et économiques, sociaux et culturels (prendre également au sérieux les droits de la troisième génération, à l'autodétermination dans des pays comme le Canada et bien d'autres pays des Amériques qui ont d'importantes populations autochtones).

Les sociétés non-occidentales accepteraient peut-être plus facilement le principe de droits universels si l'Occident reconnaissait ses propres violations de droits et se soumettait à la critique internationale. On éviterait ainsi l'approche « occidentaliste » actuelle voulant que l'Occident soit monolithique et immuable. Les occidentalistes confondent le reste de l'Occident avec les États-Unis, une société impérialiste qui ne semble pas reconnaître ses propres responsabilités dans les violations, internes ou externes, des droits de la personne. Le Canada, et les autres états occidentaux, qui lient leur aide ou leur politique étrangère au respect des droits de la personne, devraient être examinés sur ces questions.

Quelques mots sur les droits économiques

Comme je viens tout juste de le mentionner, un grand nombre de pays occidentaux, surtout le Canada et les États-Unis, ne réussissent pas à protéger entièrement les droits économiques en dépit du fait que ce sont des pays très riches. Comment, alors, les droits économiques peuvent-ils être protégés dans des états non-occidentaux ayant peu de ressources économiques?

Nous vivons à l'ère du village global : c'est-à-dire, à l'ère du capitalisme à l'échelle mondiale. Le socialisme et les différentes formes d'« indépendance » nationale ont abominablement échoué en tant que politiques économiques, dans l'ancien Bloc de l'Est, en Chine et dans les pays en voie de développement. Il n'existe aucun substitut à l'économie de marché. Et les pays où aucun investissement étranger existe sont beaucoup plus pauvres, en général, que les pays où il y en a. Il y a de fortes chances que les sociétés qui s'enrichissent grâce aux investissements capitalistes se démocratisent et offrent une meilleure protection des droits de la personne.

Mais à court terme, cela est peu rassurant pour celles et ceux qui souffrent à cause de la modification des politiques en place, du taux élevé d'endettement (souvent accumulé par des régimes dictatoriaux, anti-capitalistes), de l'absence de droits dans les zones d'exportation et les

désorganisations quand l'économie populaire doit faire place à l'économie de marché. Comment protéger les droits de ces milliards de personnes?

Il est difficile d'y répondre. Je peux seulement vous soumettre les observations suivantes :

1) La préservation des droits civils et politiques est la meilleure voie à emprunter pour les droits économiques. Le droit de liberté d'expression, de presse et d'association permet de critiquer les gouvernements et permet également aux sociétés privées de dire ouvertement ce qu'elles pensent. Les gouvernements commettent beaucoup d'erreurs en tentant d'organiser l'économie et certains dirigeants- par exemple, le régime Suharto en Indonésie ou celui de Mobutu du Zaïre (l'actuelle République démocratique du Congo) - dirigeaient l'économie de leur pays en fonction de leurs propres intérêts.

2) Le droit de former des syndicats est particulièrement important. Je m'oppose à l'établissement de zones d'exportation où les syndicats sont interdits. Ces derniers constituent l'unique voie par laquelle les travailleuses et travailleurs peuvent exprimer leurs besoins et leurs intérêts.

3) Le droit à la propriété privée doit être protégé. Le fait d'associer la propriété privée au pouvoir des multinationales pourrait surprendre celles et ceux qui sont plutôt de gauche. Mais un grand nombre de personnes ne disposent d'aucun pouvoir et ont besoin que leur propriété privée soit protégée, comme, entre autres, les peuples autochtones (qui ont besoin que leur propriété collective soit protégée); les paysans, qui ont besoin que leur droit à la terre soit protégé contre les expropriations par l'état ou par des capitaux privés; les femmes qui ont besoin d'utiliser la terre et de vendre leurs produits ont besoin d'être protégées contre les hommes de leur famille et l'élite du village; et les minorités ethniques qui sont souvent ciblées pour des expropriations ou servent de bouc émissaire lors de chaos économique.

4) Le mouvement international des droits de la personne doit intensifier ses pressions sur les sociétés multinationales pour qu'elles adoptent un code de conduite. Actuellement et dans un avenir prévisible, ces codes seront tous volontaires. Cependant, toutes les tentatives de rédaction de codes - et de boycott des entreprises qui n'y adhèrent pas - en valent la peine. Dernièrement, l'Organisation internationale du travail a émis une Déclaration des principes fondamentaux et des droits au travail. Ces droits incluent la liberté d'association, la reconnaissance du droit à négocier une convention collective, l'élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire, l'abolition du travail des enfants et l'élimination de la discrimination en ce qui a trait à l'emploi.

Donc, les droits universels de la personne doivent inclure la défense des droits économiques universels, malgré la difficulté que cela représente en pratique.

Intervention humanitaire

Enfin, quand je défends l'existence de droits universels, on semble penser que je soutiens aussi « notre » droit (Occident, États-Unis ou Canada) à intervenir militairement ou par des sanctions pour imposer, aux autres pays, le respect des droits de la personne. Pourtant, des

principes universels n'impliquent pas le soutien à des interventions unilatérales (ou même multilatérales) pour les imposer à des états indépendants.

J'adopte ici l'approche prudente de tout politicologue. Les réalistes sont conscients des objectifs de l'état comme la sécurité, le prestige, le commerce, les alliances politiques et la protection des frontières qui déterminent la politique étrangère de tous les états. Par exemple, je suppose que l'une des raisons des bombardements de la Serbie par l'OTAN était de contenir le flot de réfugiés du Kosovo vers le reste de l'Europe. Tout réaliste politique sera très prudent avant d'affirmer qu'un état intervient dans une autre société pour des raisons humanitaires.

Je défends le principe des droits de la personne, ce qui ne veut pas dire que je souhaite que l'Occident contrôle le reste du monde pour y faire respecter des principes qui ne sont pas toujours respectés sur son propre territoire.

Par contre, je défends les positions suivantes :

a) D'abord, la discussion sur les droits de la personne n'est jamais impérialiste ou coercitive. Chacun, n'importe où, a le droit de discuter, d'écrire et de publier sur la politique, l'économie, la culture, la morale ou les droits de la personne. Nul ne doit s'auto-censurer à cause de préjugés pouvant venir de sa race, son origine ethnique, sa religion, son genre ou ses richesses matérielles. Les gens peuvent surmonter leurs origines et ils peuvent réfléchir à des questions qui ne les ont jamais touchés personnellement. Leurs auditeurs ou lecteurs sont libres d'accepter ou de rejeter leurs idées.

b) Il faut créer des réseaux sur les droits de la personne qui transcendent les décisions passées, qu'elles soient idéologiques ou géographiques. De tels réseaux ont contribué à la chute des gouvernements de l'ancien bloc soviétique. Nous sommes en train de former une société civile internationale qui protège les citoyens contre les abus de l'état.

c) Les gouvernements occidentaux doivent promouvoir les droits de la personne par des moyens non coercitifs, ce qui signifie qu'ils devraient inclure ce critère dans leur politique étrangère et d'aide. Ils ont le droit d'évaluer les politiques de droits de la personne des états avec lesquels ils transigent, mais ils devraient le faire en tenant compte de l'histoire de ces états, des souffrances qu'ils ont pu endurer à cause de l'impérialisme, de la guerre ou de catastrophes naturelles. Les états occidentaux devraient examiner leurs propres politiques, leurs citoyens et leurs activités pour voir comment les politiques économiques, le commerce, les préférences des consommateurs ou le tourisme peuvent contribuer à des violations de droits de la personne à l'étranger.

d) Aucun gouvernement coupable de génocide ou de crimes contre l'humanité ne peut se cacher derrière le principe de la souveraineté nationale, et l'utilisation de la force par d'autres états pour protéger les droits de la personne peut être justifiée.

Remerciements

En terminant, j'aimerais vous remercier de votre attention. Vous êtes ici aujourd'hui parce que vous êtes très importants dans l'expansion de la société civile internationale dont la principale

mission est de donner à tous les êtres humains les droits qui leur reviennent. Un grand nombre d'entre vous ainsi que vos familles, risquez de perdre vos droits les plus fondamentaux en raison de votre implication dans la défense des droits de la personne. Je suis privilégiée de m'adresser à un tel auditoire.

Merci !

Quelques références aux travaux de Dr Rhoda Howard-Hassmann

"Gay Rights and the Right to the Family" (available from author)

Human Rights and the Search for Community (Boulder: Westview, 1995).

Human Rights in Commonwealth Africa CTotowa, N.J.: Rowman and Littlefield, 1986).

"Occidentalism, Human Rights, and the Obligations of Western Scholars", Canadian Journal of African Studies, vol. 29, no. 1, 1995, pp. 110-26.

"Cultural Absolutism and the Nostalgia for Community" Human Rights Quarterly, Vol 15, no. 2, 1993, PP' 315-38.

"Monitoring Human Rights: Problems of Consistency", Ethics and International Affairs, vol. 4, 1990, PP' 33-52.

(with Jack Donnelly) "Assessing National Human Rights Performance: A Theoretical Framework", Human Rights Quarterly. vol. 10, no. 2, pp. 214-248.

(With Jack Donnelly), "Introduction" to Donnelly and Howard (eds.) International Handbook of Human Rights (New York: Greenwood Press, 1987), pp. 1-28.